



EDITORIAL

Du nouveau dans les nouvelles recommandations de la CIPR ?

Les dernières recommandations de la CIPR datent de 1990 et font l'objet de la publication 60. Au niveau international ces directives ont été à la base des normes de sûreté BSS (Basic Safety Standards) publiées par l'AIEA en 1996. Elles se sont traduites en Suisse par une refonte de l'appareil législatif en radioprotection : la loi et l'ordonnance sur la radioprotection sont entrées en vigueur en 1994. Ensuite toutes les ordonnances d'application : sur les rayons X médicaux, sur les sources non scellées, sur ... (on ne les citera pas toutes ; il en existe une douzaine !), ont été revues. La dernière, l'ordonnance sur les accélérateurs d'électrons en médecine, en 2005. Ouf ! le tour de force est réalisé, on baigne dans l'harmonie de la publication 60.

Et voilà qu'ils remettent ça ! La CIPR publie à fin 2007 ses nouvelles recommandations après de nombreuses phases de consultation de toutes les organisations concernées. L'AIEA se remet d'ores et déjà au travail et des premiers drafts d'une révision en profondeur des BSS circulent. Est-ce que la fièvre va aussi gagner la Suisse ? Les autorités de surveillance scrutent les thermomètres et les chevilles ouvrières des nombreuses ordonnances d'application soupirent en pensant à la retraite.

La question qui se pose est la suivante : Y a-t-il vraiment des connaissances nouvelles en radioprotection justifiant une remise en cause de nos pratiques ? La réponse autorisée sera donnée le 8 février 2008 dans le cadre du séminaire de la CPR (Commission fédérale de protection contre les radiations et de surveillance de la radioactivité) qui se tiendra à Berne.

(inscription : http://www.ksr-cpr.ch/pdf/Seminar/KSR_Seminar_2008.pdf).

Pour vous mettre l'eau à la bouche. Le cadre de la radioprotection qui nous plaisait tant :

- distinction entre les pratiques et les interventions ;
 - principes de base si « jolis » : justification, optimisation, limitation des doses individuelles ;
- se trouve chamboulé et remplacé dans un concept plus général et plus convaincant. Cette fois, même la protection contre le radon dans les habitations trouve une place logique dans la structure. Est-ce tout ? Presque. Il y a en effet cette « nouvelle » notion de contrainte de dose qui est appelée à jouer un rôle central dans la radioprotection de tous les jours. On ne vous dira pas tout ici pour ne pas « déflorer » le séminaire du 8 février.

Au cours de ces prochaines années un débat va certainement s'ouvrir en Suisse, avec en ligne de mire une révision totale de la législation en radioprotection qui, à l'horizon 2010.2015 sera adaptée aux normes européennes. Voilà un challenge pour la génération montante, donc pour l'ARRAD !

Christophe Murith, Président de l'ARRAD

Table des matières

EDITORIAL.....	1
1. Retour sur la journée d'étude de l'ARRAD ...	1
2. Programme de l'assemblée du 14.3.2008	2
3. Information de l'OFSP : révision de l'ORaP .	2
4. Information de la DSN : nouvelles directives .	2
5. Information de la Suva	3
6. Cours de formation sur le radon.....	3
7. Publications.....	3
8. Communication et liens internet.....	4

1. Retour sur la journée d'étude de l'ARRAD

Notre journée thématique du 26 octobre 2007, sur le thème de la radioprotection dans le domaine médical, s'est déroulée dans d'excellentes conditions. La participation a été forte : 150 personnes dont la moitié en formation actuellement dans les sites (Genève et Lausanne) de la filière TRM.

Le découpage de la journée en trois sessions, chacune d'entre elles consacrée à un secteur particulier de la radiologie : radiodiagnostic, médecine nucléaire et radio-oncologie, s'est avéré

efficace. Dans chaque secteur les modalités de la radioprotection, les aspects législatifs et les développements en cours ont été abordés. Ces derniers, en particulier les niveaux de référence diagnostiques, n'ont pas manqué de susciter le débat.

La table ronde à l'issue de la journée, consacrée à l'information du patient sur le risque radiologique, a été un des grands moments d'échange de cette journée. Elle a révélé que des réflexions sont encore à mener pour définir une stratégie adéquate dans ce domaine.

Des recommandations touchant à la radioprotection dans le domaine médical ont été proposées à la discussion dans chacun des secteurs. Elles sont actuellement accessibles sur le site de l'ARRAD et chacun peut faire parvenir son commentaire au secrétariat jusqu'au 31 janvier 2008. Les recommandations seront ensuite révisées par le comité et soumises à l'assemblée générale du 14 mars 2008 pour approbation. L'ARRAD envisage ensuite de les faire parvenir aux autorités de surveillance et aux sociétés professionnelles et scientifiques actives dans le domaine de la radiologie médicale.

Le succès de la manifestation est dû à l'engagement de tous : conférenciers, présidents de session, participants à la discussion et organisateurs (on pense ici en particulier au site vaudois de la filière TRM qui a pris en charge l'organisation locale). Le comité de l'ARRAD les remercie tous chaleureusement.

Après ce succès, on réfléchit déjà au sujet de la journée thématique 2008.

2. Programme de l'assemblée du 14.3.2008

La prochaine Assemblée générale de l'ARRAD se tiendra au CERN à Genève le 14 mars 2008. En voici un programme sommaire à finaliser par le Comité lors de sa réunion du 21 février 2008.

14h00-15h00 : Les aspects environnementaux radiologiques des accélérateurs du CERN (P. Vojtyla)

15h00-16h00 : Visite d'une station RAMSES, "Radiation Monitoring System for the Environment and Safety", le nouveau standard au CERN

16h00-17h00 : Assemblée générale (C. Murith)

17h00 : Clôture

3. Information de l'OFSP : révision de l'ORaP

Le Conseil fédéral a approuvé la révision de l'ordonnance sur la radioprotection dont la nouvelle version entrera en vigueur le 1 janvier 2008. On

peut relever les modifications suivantes :

- adaptation des exigences concernant les personnes qualifiées et les experts ;
- base pour l'introduction d'un registre de formation et de perfectionnement ;
- simplification des procédures d'autorisation pour la réalisation d'essais physiologiques et cliniques de produits radiopharmaceutiques ;
- introduction des niveaux de référence dans le domaine du diagnostic en médecine ;
- élaboration d'un ancrage pour la base de données du radon ;
- réduction du seuil pour l'annonce annuelle des sources de forte activité ;
- introduction dans une annexe des facteurs de dose pour l'exposition au panache et aux dépôts radioactifs.

La révision de l'ordonnance sur la dosimétrie a consisté avant tout à compléter les fiches de données spécifiques du point de vue de la surveillance de l'incorporation. 17 nouvelles fiches ont concerné en particulier des radionucléides utilisés en médecine nucléaire.

Pour l'ordonnance sur la formation, une révision totale est à prévoir sur la base de la nouvelle loi sur la formation professionnelle et de celle sur les professions médicales.

Dans le cadre de la procédure de consultation, l'ARRAD avait pris position sur le projet. La plupart de ses commentaires ont été pris en considération ; toutefois il n'a pas été possible d'entrer en matière sur des propositions qui ne touchaient pas directement les articles incriminés. Nonobstant le Comité de l'ARRAD considère comme bienvenue cette révision.

4. Information de la DSN : nouvelles directives

L'ordonnance sur l'énergie nucléaire (OEN) et d'autres ordonnances mandatent l'autorité de surveillance, la Division principale de la sécurité des installations nucléaires (DSN), pour l'élaboration de directives dans les domaines de la sûreté nucléaire, la radioprotection, les transports, la protection radiologique en situation d'urgence et l'élimination des déchets (www.hsk.ch).

Il est prévu de fusionner les deux ordonnances relatives aux fonds pour le démantèlement des installations nucléaires et pour l'élimination des déchets des centrales nucléaires en une seule ordonnance. Le projet mis en consultation a été globalement bien reçu. Néanmoins des controverses concernant l'extension des bases de calcul pour les contributions de ces fonds de 40 à 50 ans, la durée de la phase d'observation (50 ans) pour un entrepôt géologique en profondeur ainsi que le montant des coûts de démantèlement et d'élimination subsistent.

Concernant les exercices d'urgence la nouvelle directive HSK_B11 fixe les objectifs, les buts et les secteurs exercés selon la catégorie d'exercices. La directive comprend des prescriptions concernant la préparation, la réalisation et l'évaluation des exercices en question en tenant compte non seulement des aspects techniques mais aussi des activités d'orientation et d'information conformément aux normes de sûreté internationales (AIEA normes de sûreté GS-R-2). (G. Piller SSP 1/2008)

5. Information de la Suva

La Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (Suva) s'occupe de la sécurité du travail dans les entreprises. Dans le secteur industriel d'application des radiations ionisantes, elle contrôle les aspects liés à la radioprotection. En particulier elle est active dans le domaine des sources scellées utilisées dans les techniques de mesure et de réglage ainsi que dans celui qui concerne les installations à rayons X et les isotopes servant aux essais de matériaux. Elle constate actuellement une utilisation croissante de fluorospectromètres à rayons X pour déterminer la composition d'une substance, comme par exemple la présence de plomb dans les peintures. La Suva assure également la médecine du travail et le traitement adéquat des travailleurs en cas d'irradiation accidentelle. Bien que le renoncement progressif de l'utilisation de peintures radio-luminescentes dans le secteur horloger a diminué les activités de contrôle de la Suva dans ce domaine depuis les années 90, l'émergence de la problématique du radon sur les places de travail est devenue une nouvelle préoccupation. Parmi les autres activités de la Suva, mentionnons que les questions liées aux rayonnements non ionisants sur les places de travail prennent toujours plus d'importance.

(M. Hammans www.suva.ch).

6. Cours de formation sur le radon

Un cours, intitulé « Construire et assainir en limitant le risque radon », a été organisé conjointement par l'HES-SO (Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg) et l'Office fédéral de la santé publique. Il s'adressait aux professionnels du bâtiment et s'est déroulé à St-Imier, au milieu de l'arc jurassien, durant le mois de novembre 2007.

Le cours, d'une durée de trois jours (un jour par semaine) était fortement orienté vers la pratique. Des visites d'habitations assainies ont été organisées. En outre les participants, répartis en petits groupes, ont été confrontés à un assainissement réel à planifier, avec accès à l'habitation en question. Cette méthode s'est révélée très efficace, car elle a conduit, par les

échanges associés au travail collectif, à impliquer tous les participants dans la recherche de solutions d'assainissement qui sont toujours un compromis entre l'engagement financier consenti et la réduction de la concentration en radon.

Il s'est agi pour la plupart des participants d'un domaine nouveau. Il leur a fallu en quelques heures assimiler les notions indispensables : radioactivité, désintégration, contamination de l'air, Becquerel par m³... Il y a eu aussi quelques déconvenues : on ne pourrait pas utiliser ce gaz comme source d'énergie (on voyait déjà le Jura devenir un émirat). Dans tous les cas, une bonne ambiance.

A l'issue du cours et d'un test d'acquisition des connaissances, les 27 participants ont reçu de la HES-SO une attestation mentionnant leurs nouvelles compétences. La liste des ces personnes sera mise à disposition, par les cantons et l'OFSP, des propriétaires intéressés.

Il est prévu d'organiser un 2^{ème} cours en automne 2008 (annonce à venir sur : www.ch-radon.ch).

7. Publications

➤ Prises de position de la CPR en 2007

La Commission fédérale de protection contre les radiations et de surveillance de la radioactivité a concentré son activité en 2007 sur le secteur médical qui a aussi fait l'objet de son séminaire « [Radioprotection du patient dans le domaine médical](#) ». Dans le domaine de l'environnement, la CPR a procédé à l'analyse de la surveillance de l'environnement. Ces thèmes font partie des messages forts de sa prise de position sur la situation de la radioprotection en Suisse. Les liens suivants permettent d'accéder à ces documents :

- [prise de position sur la situation de la RP en Suisse](#) ;
- [prise de position en médecine : TEP-TDM](#) ;
- [prise de position en médecine : la téléradiologie](#) ;
- [prise de position concernant l'environnement](#).

➤ Etude épidémiologique du BfS

La fin de l'année 2007 a été marquée par la publication de l'étude allemande sur les leucémies chez les enfants vivant dans le rayon de 5 km autour des centrales nucléaires. Ce thème a été très médiatisé en Suisse alémanique alors que son écho est resté plutôt faible en Suisse romande. Une information de l'OFSP est disponible sur son site <http://www.bag.admin.ch/themen/strahlung/02839/04391/index.html?lang=fr>.

8. Communication et liens internet

- ☞ [Newsletter protection des consommateurs](#)
- ☞ [La revue Contrôle de l'ASN](#)
- ☞ [La revue Radioprotection de la SFRP](#)

N'oubliez pas de consulter régulièrement le site
Internet de l'ARRAD : www.arrad.ch
